

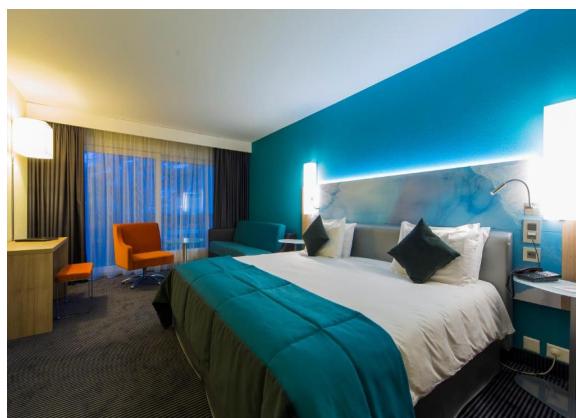


L'ASSOCIATION DE DÉFENSE ET DE DÉTENTE
DE TOUS LES RETRAITÉ(E)S ET FUTUR(E)S RETRAITÉ(E)S

SERVICE DES LOISIRS

du 23 au 27 mars 2026

SEJOUR A LOECHE-LES-BAINS *Source de Bonheur*



Programme

Lundi 23 mars

Genève – Loèche-les-Bains

Départ de Genève en direction du Valais.

Repas de midi libre au Relais du Saint-Bernard.

Arrivée à Loèche-les-Bains / installation à l'hôtel.

Temps libre et repas du soir à l'hôtel pour ceux qui le désirent.

***** Veuillez bien préciser à l'inscription si vous souhaitez prendre la demi-pension à l'hôtel *****

Du mardi 24 au jeudi 26 mars

Séjour avec le petit-déjeuner sous forme de buffet.

Le souper est en option au prix de CHF 45.- par jour, hors-boissons.

Loèche-les-Bains est la plus importante station thermale des Alpes. L'eau, son plus grand trésor naturel, y est présent en abondance et particulièrement riche en oligoéléments et minéraux.

Le Bristol Leukerbad est un établissement **4 étoiles** traditionnel **doté de ses propres sources thermales ainsi que d'un centre de massages et de beauté.**

Équipé d'une connexion Wi-Fi gratuite, il se trouve à seulement 300 mètres du Téléphérique de Torrentbahn.

Durant votre séjour, vous pourrez plonger dans les piscines thermales intérieure et extérieure, vous détendre dans le hammam ou le sauna, et vous maintenir en forme dans la salle de sport.

De plus, un grand choix de massages et de soins de beauté professionnels vous est proposé.

Offrant une vue panoramique sur les montagnes, le restaurant sert une cuisine équilibrée composée d'ingrédients frais de saison.

Le Bristol Leukerbad dispose également d'un piano-bar.

Vendredi 27 mars

Loèche-les-Bains – Genève

Petit-déjeuner à l'hôtel et temps libre

En début d'après-midi, retour à Genève

Arrivée à la gare Cornavin en fin d'après-midi



Prix AVIMO Compris

- Le transport en autocar 4* tout confort
- Le logement à l'hôtel Bristol 4* à Loèche-les-Bains
- La taxe de séjour
- Le petit-déjeuner buffet
- L'accès libre à l'espace thermal
- La mise à disposition des serviettes de bain, peignoirs et pantoufles
- L'accès gratuit au réseau internet

Séjour en chambre double

• côté nord sans balcon	750.-
• côté sud avec balcon	850.-

Séjour en chambre single

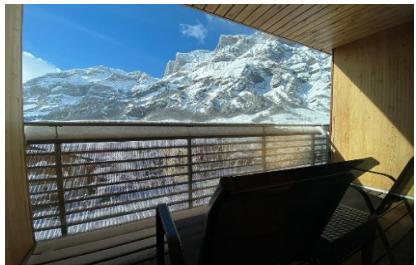
• côté nord sans balcon	990.-
• côté sud avec balcon	1'300.-

Supplément ½ pension 180.-

Supplément non membre 100-

Non compris :

- L'assurance annulation et assistance obligatoire
- Les repas de midi
- Les soupers à l'hôtel : menu 3 plats avec supplément de CHF 180.- pour les 4 jours
(merci de préciser à l'inscription si vous souhaitez la demi-pension)



CONDITIONS GÉNÉRALES

1 – Inscriptions

Veuillez-vous inscrire dès que possible, certains voyages ayant des places limitées.

L'inscription est effective dès réception du bulletin d'inscription accompagné du versement équivalent au 30% du montant total de votre réservation.

Le solde du voyage doit nous parvenir au plus tard **30 jours avant le départ.**

Attention : L'absence complète ou partielle du règlement du solde de la facture moins de 30 jours avant la date de départ sera considérée comme une annulation. Votre place sera proposée aux personnes en liste d'attente et les frais d'annulation s'appliqueront selon article 2 ci-dessous.

2 – Annulations

Toute annulation de votre part devra être communiquée immédiatement au siège de l'AVIVO.

En cas de désistement, l'AVIVO retiendra les frais d'annulation suivants :

Plus de 30 jours	avant la date du départ	50.- pour frais de dossier
De 30 à 21 jours	avant la date du départ	50 % du prix du voyage
De 20 à 15 jours	avant la date du départ	75 % du prix du voyage
15 jours ou moins	avant la date du départ	100 % du prix du voyage
En cas de non-présentation à la date du départ		100 % du prix du voyage

3 – Assurances annulation et rapatriement obligatoire

A l'inscription, l'AVIVO vous demandera la preuve qu'une assurance annulation de voyage, assistance, et rapatriement, a été souscrite et vous couvrira durant votre voyage.

C'est auprès de cette assurance que vous pourrez éventuellement obtenir le remboursement de vos frais d'annulation (en fonction de leurs conditions générales).

Sur demande, l'AVIVO peut la souscrire pour vous auprès du TCS / Livret ETI.

4 - Assurances maladie / Accident

Le participant doit être au bénéfice d'une assurance individuelle couvrant les frais de maladie ou d'accident valable dans les pays visités.

Chaque participant est responsable de la prise de médicament ordonnée par son médecin.

5 – Formalités

Vous devez être en possession des documents exigés par les autorités de police, de douane ou de santé pour les différents pays où doit se dérouler le voyage. L'AVIVO ne pourra en aucun cas supporter les frais d'annulation résultant d'un refus ou d'un retard dans la délivrance de ces documents par les autorités compétentes.